Académie de POITIERS Lycée du Bois d'Amour 9 rue de la Garenne 86034 POITIERS cedex

PROCES – VERBAL DE LA SEANCE du conseil d'administration Jeudi 31 Mars 2022

Année scolaire : 2021/2022				
Numéro de séance:				
Date de transmission de la convocation aux membres : 21 mars 2022 2ème convocation (oui/non) : non (en cas d'absence de quorum lors de la séance précédente) Président : Mme Philips				
				Secrétaire de séance : Mme Liénart
Quorum (13 ou 16) : 16				
Nombre de présents : 16				
Ordre du jour				
I – Approbation du PV du conseil d'administration du jeudi 8 février 2022 et de l'ordre du jour II - Vie Financière et matérielle • Compte financier 2021 • D.B.M. • Contrats et conventions • Voyage scolaire (Nice) • Changement d'attribution de logements de fonction III – Questions diverses				

PRESENCE au CONSEIL Séance du Jeudi 31 Mars 2022

		Titulaires		Suppléants				
	Qualité	Nom - Prénom	[¤]	A [¤]	[¤] E	Nom - Prénom	P[¤]	A [¤]
ADMINISTRATION	Chef d'établissement	Mme Laurence Philips	Х					
	Proviseur ou principal adjoint	Mme Aurélie Deblaize	Х					
	Gestionnaire	Mme Dominique Lamongie	х					
ADMI	C.P.E.	M. Laurent Thomas		Х	Х	Mme C. Revolon	Х	
ELUS LOCAUX	Représentants de la Région	M Tirant Mme Valois Rouet		X	Х			
) TC	Représentant de la Ville	M. Théo Saget		Х				
ELUS	Représentant du conseil communautaire	M. Joël Blaud	х					
PERSO	ONNALITES QUALIFIEES	M. Michel Gris	х					
		M. Nicolas Commagnac	Х					
IENT	Personnel d'enseignement	Mme Laurence Manoir	х					
SSEN		Mme Joëlle Jodet	Х					
L'ETABLISSEMENT		Mme Corinne Lemoine	Х					
L'ET/		Mme Christian Lars		Х				
DE		Mme Valérie Meyer	Х					
ONNELS		M. Baptiste Merlet		Х	Х	Mme Poncin	Х	
NNO	Personnels	M. James Frodeau			Х			
PERS(administratifs, techniques, ouvriers,	Mme Liénart	х					
_	sociaux et de santé	M. Arnaud Depeint		Х	Х	M. Hogrel	х	
	Parents d'élèves	M. Nadia Rouhaud		Х				
Parents d'eleves et eleves		M. Isabelle Villeneuve		Х				
		M. Didier Combes		Х				
		M. Sylvie Emeriault		Х				
		Mme Marion Lamade	х					
		M. Ulysse Breillat		Х				
		M. Elliott Bize	х					
REN.	Elèves	M. Noémie Fougères		Х				
PA		M. Mehdi Jalal		Х				
		M. Maxime Hut		Х				

[x] **P** : Présent - **A** : Absent - **E** : Excusé

Début de la séance : 18h15

I – APPROBATION DU PV DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU JEUDI 8 FEVRIER 2022 ET DE L'ORDRE DU JOUR

Le procès-verbal du conseil d'administration du jeudi 8 février 2022 et l'ordre du jour sont approuvés à l'unanimité.

M. Commagnac fait remarquer que dorénavant les heures supplémentaires, qui devaient pouvoir être ajoutées aux heures statutaires des professeurs pour raisons de service, sont maintenant totalement incluses dans les services (dotation donnée en heures postes et en H. S.A.) et peuvent y être ajouté d'autres H.S.A. supplémentaires. Ce qui aboutit à des services pouvant aller au-delà de 20h. Les professeurs dénoncent cette mesure.

II – VIE FINANCIERE ET MATERIELLE

II.A - Compte financier 2021

II.A.1: la gestion

Le compte financier est le compte rendu de l'exécution budgétaire de l'exercice 2021 (année civile). Le budget prévisionnel a été présenté le 24 novembre 2020 et il a été modifié par décisions budgétaires modificatives en cours d'année. Ce qui est présenté aujourd'hui est le réalisé par rapport au prévisionnel.

Fonctionnement : un excédent de 7 189.89 € est constaté, son affectation aux réserves sera soumise au vote après la présentation du compte financier.

L'excédent concerne le service SRH – service de restauration et d'hébergement (7 630.75€). Les services généraux sont légèrement déficitaires (-440.86€).

La dotation de fonctionnement est de 248 985€. Elle était de 256 686.00 € pour 2020. Elle s'érode depuis 2015.

AP: Activités pédagogiques

On constate que pour l'ensemble des 5 domaines, le « réalisé » est inférieur au « prévu ». Cela s'explique encore cette année par la crise sanitaire.

Pour le domaine « culture », le réalisé représente 67.47% du prévu ; pour le domaine « disciplines », 76.14% ; pour l'« enseignement technique », 26.65% ; pour le domaine « projets », 81.89% et « voyages » 63.09%.

Le résultat de ce service est positif (23 389.77 €) puisque les dépenses nettes sont inférieures aux recettes nettes.

ALO: Administration et LOgistique

Là encore, on constate une sous consommation des crédits ouverts pour la majorité des domaines : « communication », 54.46% ; « divers », 80.26%, « viabilisation » (eau, gaz, électricité), 86.77%. Le domaine « entretien » (travaux gérés en interne, interventions d'entreprises, contrats de maintenance) est en légère surconsommation (106.66%). On constate en effet chaque année une augmentation de ces coûts d'entretien.

Un abondement par prélèvement sur le fonds de roulement de 25 000€ a été effectué en cours d'année sur le domaine «divers». Ce prélèvement a permis de faire face au surcoût d'achat notamment de produit d'entretien.

Pour le domaine « viabilisation » (électricité, gaz, eau), on constate une légère baisse générale en volumes et en euros. Cela s'explique par les périodes d'accueil alterné des élèves (protocole sanitaire).

Service de Restauration et d'Hébergement :

Un excédent de 7 630.75€ est dégagé cette année. 105 465 repas ont été servis (92 702 en 2020 et 140 027 en 2019). Il est rappelé que chaque repas implique des charges de fonctionnement de 4,49 euros (4.34 € en 2020) et un coût « denrées » de 2,37 € (2.27€ en 2020). Ce coût est en augmentation cette année (après une légère baisse en 2020). La tendance à l'augmentation observée ces dernières années se confirme.

M Blaud interroge Mme Lamongie sur l'impact du quotient familial sur le coût de l'hébergement pour les familles.

Mme Lamongie : le QF est sans incidence sur les tarifs d'hébergement et de demi-pension en lycée.

La taxe d'apprentissage a retrouvé un niveau satisfaisant en 2021 (forte baisse en 2020). L'établissement s'est adapté à l'évolution de la législation relative à la collecte de cette taxe. Il a su solliciter directement les entreprises par courrier notamment. Les entreprises sont en effet libres de choisir le bénéficiaire de leur versement. Les dépenses sont faibles pour la 2^{ème} année consécutives eu égard au contexte. Le reliquat est conséquent (17 851.48€). Il sera utilisé en 2022.

Cette taxe ne peut être utilisée que pour les BTS et les STMG. Elle peut financer des activités ou du matériel pédagogique (théâtre pour les STMG) ou encore des voyages.

Les voyages scolaires :

Un voyage (Aix La Chapelle – Strasbourg) a eu lieu, ainsi qu'un échange avec Marbourg. Le coût est à peine supérieur à celui de 2020 et ne représente qu'environ 20% des budgets voyages d'une « année normale » de fonctionnement au lycée. Le taux de participation des familles a beaucoup baissé (22.58%) alors qu'il est traditionnellement autour de 60% et ce, en raison de subventions conséquentes de l'OFAJ.

Investissements de l'exercice :

46 395.61€ ont été consacrés à divers investissements au cours de l'exercice. 78% ont été financés par des subventions régionales. Il s'agit des achats suivants : un nettoyeur vapeur, un adoucisseur, une auto-laveuse, un lave batterie. Le lycée a financé sur fonds propres un chariot pour ordinateurs et des tables de pique-nique.

Les investissements augmentent depuis 2017 de façon importante et régulière.

II.A.2: l'analyse financière

Le Fonds De Roulement (FDR) est en très légère diminution pour l'exercice 2021 en raison des investissements de l'exercice. La capacité d'autofinancement est très bonne.

Le fonds de roulement et la trésorerie reflètent la bonne santé financière de l'établissement qui dispose de 87 jours de fonctionnement et d'une trésorerie de 302 385.09 €. La région calibre la dotation de fonctionnement au regard de ce nombre de jours : il ne doit pas être inférieur à 45 jours, mais ne doit pas non plus être trop important car cela engendre alors une baisse de DGF.

Le taux moyen de charge à payer (TMCAP) mesure la part impayée des dépenses réalisées par l'établissement à la clôture de l'exercice. Il est stable et faible. Il est souvent généré par des sommes dues à la collectivité de rattachement (FRAR).

Le taux de non recouvrement (soit le pourcentage des créances non recouvrées au 31 décembre 2021) a augmenté entre 2020 et 2021 (14.77% à 17.20%). Cette augmentation s'explique par l'augmentation des prélèvements automatiques entre 2020 et 2021. En 2022, 71% des familles sont prélevées. En effet, les prélèvements sont « lissés » sur l'année scolaire et une partie des frais de pension et demi-pension concernant le trimestre septembre-décembre est recouvrée sur l'exercice suivant. Ce taux de non recouvrement n'est plus que de 7.28% en incluant les avances.

L'état des créances :

Les créances les plus importantes sont celles sur les familles et la région. En effet, la région verse le solde des subventions sur justificatif de la dépense (mandats et factures).

L'état des dettes :

L'extourne (factures 2021 non parvenue au 31/12/21) et les prélèvements automatiques représentent la majorité des dettes ; de plus, les reliquats de subventions Etat et région constituent également des dettes. On constate que l'établissement bénéficie de crédits pour le fonds social conséquents. Il est rappelé qu'il faut inciter les élèves et les familles à solliciter ce fonds social. Les demandes sont anonymes. Le FS peut financer des frais de demi-pension, mais aussi les voyages, les transports ou toute autre aide d'urgence. Mme Péguin est la personne référente qui instruit les dossiers. Une commission étudie ensuite les demandes.

La partie « mobilisable » du FDR est de 225 560.26€ Il représente 85 jours de fonctionnement. L'établissement est donc en capacité de financer des investissements.

Vote sur le compte financier réalisé :

<u>Vote</u>	
Contre :	0
Abstention :	0
Pour :	16

Vote sur l'affectation du résultat 2021 :

Résultat en 2021 = +7 189.89€

Affectation proposée :

services généraux = - 440.86 €
 SRH = + 7 630.75 €

<u>Vote</u>	
Contre :	0
Abstention :	0
Pour :	16

II.B - D.B.M.

- 1 Proposition de prélèvements sur fonds de roulement :
 - a) Service OPC : 1 500€ pour du mobilier de bureau et 4 500€ pour des tables de pique-nique (demande des élèves), soit 6 000€.
 - b) Service ALO 5000 €, pour diverses fournitures et mobilier.

<u>Vote</u>	
Contre :	0
Abstention :	0
Pour :	16

II.C - DONS

 Don de 7 700€ de l'association FUTUROVENTE pour le voyage des BTS NDRC 2 en Italie du 14 au 18 mars 2022.

0
0
16

■ Participation de 102,62€ du lycée Autrichien de Graz correspondant à la moitié du montant de la sortie au Futuroscope dans le cadre de l'échange du 23 au 28 mars.

<u>Vote</u>	
Contre :	0
Abstention :	0
Pour :	16

II.D - Voyage à Nice

Voyage à NICE « Découverte des patrimoines et des lieux de l'art dans le sud de la France » du 11 au 15 avril 2022 pour les élèves de 1ères et Terminales HIDA ; participation des familles demandée 314 €/élève

<u>Vote</u>	
Contre :	0
Abstention :	0
Pour :	16

II.E - Contrats et conventions

■ Convention d'adhésion aux groupements de commandes coordonnés par le lycée Nelson Mandela a/c du 01/01/2023 pour la fourniture de viande de boucherie fraîche.

<u>Vote</u>	
Contre :	0
Abstention :	0
Pour :	16

■ Convention d'adhésion aux groupements de commandes coordonnés par le lycée Victor Hugo a/c du 01/01/2023 pour les achats de surgelés et les achats de viande fraîche de porc

<u>Vote</u>	
Contre :	0
Abstention :	0
Pour :	16

■ Contrat avec l'association KARREDAS pour engager le groupe KODAMA pour un concert le 05/04/2022 dans le cadre de la semaine culturelle – coût de la prestation 700€

<u>Vote</u>	
Contre :	0
Abstention :	0
Pour :	16

■ Convention cadre spécifique entre la Région Nouvelle-Aquitaine et les EPLE relative à la Prévention, la santé et la Sécurité au Travail.

<u>Vote</u>	
Contre :	0
Abstention:	0
Pour :	16

■ Convention de stage pour Mme Pheumolant Bénédith travailleuse à l'ESAT Adapei86 : stage en cuisine du 4 au 15 avril 2022

<u>Vote</u>	
Contre :	0
Abstention :	0
Pour :	16

II.F - Attribution de logement de fonction

■ Modification de l'attribution de logement de fonction : affectation du logement n°2 à la proviseure adjointe (au lieu du n°3) et affectation du logement n°3 à la CPE (au lieu du n°2) a/c du 01/05/2022.

<u>Vote</u>	
Contre :	0
Abstention :	0
Pour :	16

1 - Qu'en est-il de l'évaluation de notre établissement ? Quelle suite va être apportée à notre rapport d'auto-évaluation ? Le groupe d'évaluateurs externes est-il constitué? A quand leur visite ? A quand leur rapport définitif, soumis au groupe de pilotage, puis communiqué aux membres du CA ?

Mme la Proviseure a indiqué qu'il est très compliqué de terminer le rapport d'auto-évaluation dans le temps imparti, soit de septembre à décembre. Le temps manque pour constituer un groupe à même de se réunir régulièrement. Par conséquent, demande a été faite auprès du rectorat de **reporter le rapport à l'année prochaine**. Ce qui a été accepté. Elle ajoute que cette évaluation, obligatoire tous les 5 ans, n'est pas un audit, mais une réflexion sur ce qui est fait dans l'établissement. Un groupe d'évaluateurs externes (2 inspecteurs et 1 chef d'établissement) examinera le rapport et viendra sur place pour obtenir un complément d'informations. Des pistes pertinentes seront validées ou proposées. Les équipes pourront alors s'en emparer. Mme Philips insiste encore une fois sur le manque de temps, lié à l'accumulation de missions qui reviennent aux enseignants.

- 2 Un certain nombre d'autres questions ont été posées, mais relèvent plus directement de l'organisation interne ou éventuellement d'une commission d'hygiène et sécurité et non du CA.
- a- Les toilettes handicapées sont en fonctionnement depuis quelques jours, mais nous constatons que les tables situées à proximité se retrouvent systématiquement juste devant la porte. Serait-il possible de fixer ces tables afin de garder des espaces de travail pour les élèves sans risquer de gêner l'accès aux toilettes ni le passage fréquent des chariots de matériel de sciences?

Il n'est pas possible de fixer les tables pour des raisons de sécurité. Cependant, il est possible d'étudier la possibilité d'un marquage au sol matérialisant l'emplacement des tables.

b- Nous éteignons très souvent (plusieurs fois par jour) la lumière dans l'entrée des toilettes (second étage) se situant à côté de la salle 224. Serait-il possible de remplacer le système actuel par un système à détection de présence comme dans la zone "salle de musique" ou encore comme dans les toilettes se trouvant à côté de la salle 220?

Une demande sera faite à la région afin de savoir si ces travaux peuvent être pris en charge par l'ERI, équipe de techniciens de la région. Si ce n'est pas le cas, cela sera vu en interne.

c - Un certain nombre de toilettes de l'établissement ne sont pas carrelées (crépi au mur du sol au plafond). Est-il prévu de le faire afin d'améliorer considérablement l'hygiène et faciliter grandement le nettoyage et l'entretien des locaux?

Une demande en ce sens sera faite à la région.

M Bize, représentant des élèves au CA présente aux membres du CA un dossier d'appel à projets du conseil des délégués à la vie lycéenne pour l'attribution de fonds de vie lycéenne par le CAVL (comité académique de la vie lycéenne). Le projet présenté a pour objectif de solliciter des fonds pour l'acquisition de matériel vidéo pour la réalisation d'un court métrage sur le thème suivant : « passage de l'adolescence à l'âge adulte et construction citoyenne ». Mme La proviseure et l'ensemble des membres du CA jugent ce projet intéressant et indiquent qu'en effet, l'établissement pourrait contribuer à son financement. Ils demandent cependant à ce que soit inventorié le matériel déjà existant dans le lycée, que l'animateur culturel soit informé et associé, et que la rédaction du projet soit revue.

M Bize interroge ensuite Mme Lamongie sur le pourcentage de BIO servi au lycée et attire son attention sur la possibilité d'obtenir un label « BIO ».

Mme Lamongie, n'a pas en tête le pourcentage. Elle signale qu'il est difficile d'avoir les quantités suffisantes pour un service mais que le chef cuisinier achète de produits BIO quand il le peut.

Une motion, jointe à ce compte-rendu, est lu par les professeurs.

Le conseil d'administration prend fin à 20h10.

Motion CA 31 Mars 2022 Liste Unitaire

Comme tous les ans le mois de mars est une période critique pour toute la Communauté du lycée :

- En mars, il aurait dû y avoir les épreuves de spécialité (cette année décalées en Mai). Nous rappelons que la tenue de ces épreuves au 2/3 de l'année est une aberration pédagogique dommageable pour les élèves bien sûr mais aussi pour les professeurs : sur quel temps devront-ils corriger ces copies ?
- En mars, les élèves (et leurs parents) doivent achever de s'inscrire sur Parcoursup. Système toujours aussi opaque, dans lequel il est compliqué de se projeter. (Exemple : une même filière dans
- 2 académies différentes peut ne pas avoir les mêmes attentes en termes de spécialités et/ou de résultats, et peut même en changer d'une année sur l'autre). Bien que ce soit la 3ème année que ce système est en place les professeurs sont toujours dans l'incapacité de conseiller correctement les élèves et les parents. Pour couronner le tout les CoPsy sont toujours aussi peu nombreux et débordés.
- En mars, se déroulent les conseils de classe du second trimestre. Ceux-ci, qui doivent plus que jamais dans cette période d'orientation, permettre de formaliser un temps de conseil pour tous les élèves d'une classe par l'équipe pédagogique de cette même classe, sont aujourd'hui vidés de leur sens. Que ce soit en première ou en terminale. Nous continuons de penser qu'un tour de table avec tous les élèves présents, particularité positive du lycée depuis plusieurs années, donne du sens à l'identité d'une classe. Nous devons maintenant conseiller les élèves entre 2 portes, élèves que parfois on ne connaît pas ou que partiellement (n'ayant pu assister à tous les conseils du premier trimestre).
- En mars, les professeurs qui veulent changer de poste doivent s'inscrire au mouvement intra académique.

Ce mouvement qui jusqu'à ces 2 dernières années était cogéré efficacement par des personnels du rectorat et des représentants des organisations syndicales n'est aujourd'hui dirigé que par un logiciel rectoral. L'an dernier ce logiciel a commis de nombreuses erreurs qui n'ont pu être corrigées ; cela a engendré de multiples situations douloureuses et injustes chez les personnels enseignants. Rien n'a été envisagé depuis pour améliorer ce système.

- En mars, les préparatifs de la prochaine année scolaire deviennent plus clairs et soulèvent de grandes inquiétudes :
- Au niveau académique, les redéploiements de CPE, AED se poursuivent laissant les équipes devant des difficultés insurmontables. Et si quelques postes de CPE ont bien été créés, une bonne partie d'entre eux sont dus à un mauvais tour de passe-passe puisque prévus en remplacement d'un personnel de direction adjoint là où on avait prévu d'en supprimer comme si les missions étaient les mêmes!
- Dans notre lycée comme dans tous les autres établissements, la DHG prévue pour l'an prochain impose à nouveau 2h supplémentaires en moyenne par enseignant, ces 2h supplémentaires qui devraient être une mesure permettant une adaptation au nombre d'heures de service n'est plus pensée comme tel ; pour s'adapter au service il faut accepter des heures encore en plus ! Ces heures supplémentaires imposées ne sont en plus pas majorées, donc notre temps de travail se retrouve insidieusement augmenté sans avoir été réformé, pensé, débattu.
- Nous continuons de nous inquiéter du fait qu'à la rentrée prochaine, sont prévues des suppressions d'emplois administratifs et de personnels de laboratoire et qu'un seul

poste d'infirmière soit créé pour toute l'académie alors que les besoins sont beaucoup plus importants

- Enfin les personnels du Lycée du Bois d'Amour apportent tout leur soutien aux AESH (Accompagnement des Élèves en Situation de Handicap) pour qui une nouvelle journée d'action aura lieu le mardi 5 avril, et dont les revendications seront :
- d'augmenter les rémunérations de toutes et tous les AESH sur toute leur carrière
- de leur garantir la possibilité de travailler à temps complet pour vivre dignement de leur travail
- d'abandonner les PIAL et la politique de mutualisation des moyens. Le PIAL c'est le Pôle inclusif d'accompagnement localisé : la nouvelle organisation des AESH qui dessert les AESH mais aussi les enfants
- de créer un véritable statut de la fonction Publique, de catégorie B, pour reconnaître le métier d'AESH
- de donner l'accès à des formations qualifiantes à la hauteur des missions
- de recruter les AESH qui manquent pour permettre à tous et toutes les élèves en situation de handicap de bénéficier d'un accompagnement correspondant pleinement à leurs besoins